

Compte rendu du Conseil d'Ecole extraordinaire du mardi 13 décembre 2016

Présents : Brigitte, Anne-Marie, Christine et Antony

Objet : Évaluation des rythmes scolaires

Suite à la demande de l'inspection d'académie, nous avons dû tenir un conseil d'école extraordinaire portant sur l'évaluation des rythmes scolaires mis en place dans l'école suite à la réforme.

Le rythme scolaire observé concerne les 3 dernières années avec la mise en place des T.A.P. L'objectif est d'évaluer l'impact du changement de rythme au niveau scolaire et pas une évaluation des T.A.P.

Le point de vue des enseignants, des délégués des parents et des élus est demandé afin de conserver ou non l'organisation actuelle dans les 3 prochaines années.

Pour mémoire, Tréminis, Cordéac et Saint Jean d'Hérans ont opté pour la mise en place des T.A.P. sur une demi-journée avec harmonisation des activités entre les 3 communes.

Points forts mis en avant par le conseil d'école

- Bénéfice de 5 « vraies » matinées de travail (le mercredi étant à nouveau travaillé depuis 3 ans).
- Le regroupement des T.A.P. permet l'assiduité des enfants inscrits en début d'année.
- Gratuité des activités et fonctionnement habituel du ramassage scolaire.

Points faibles

- Avec la réforme, la durée d'enseignement maximum quotidienne est de 5h30. Avec le groupement des T.A.P. le jeudi après-midi, il s'avère que :

* le lundi, malgré l'heure d'arrivée des enfants à l'école plus tardive, la journée travaillée est de 6 heures. Ceci est temporisé par un temps bibliothèque de 30 minutes environ.

* Le mardi, la journée est de 6h30 mais 1h est consacrée aux Activités Pédagogiques

Complémentaires (lecture par un intervenant extérieur en demi-classe et travail personnalisé avec l'enseignant pour les reste de la classe).

Conclusion

Cette organisation est positive avec les aménagements du lundi et du mardi qui permettent des journées équilibrées sur la semaine.

Christine Melmoux